



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Forêt québécoise, les régions pourront-elles rétablir le lien de confiance?

Montréal, le 15 février 2008 – Pour le Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), le Livre vert sur la forêt a pour le moment le mérite de mettre l'ensemble des enjeux touchant le secteur forestier sur la table. Non seulement, il reprend certains consensus établis lors du Sommet sur l'avenir du secteur forestier tenu en décembre dernier, mais il propose l'abolition des CAAF d'ici 5 ans, un enjeu que le Conseil de l'Industrie forestière (CIFQ) refusait de débattre lors du Sommet.

Le ministre Bécharde annonce son intention de revoir en profondeur le régime actuel des CAAF en proposant notamment la mise à l'enchère de 25% des volumes de bois présentement consentis à des entreprises. Selon Daniel Groleau, responsable du dossier forêt pour le RNCREQ, « la mesure risque de n'avoir aucun effet sur la structure industrielle à très court terme, mais à long terme, les entreprises qui pourront créer le plus de valeur avec les produits forestiers seront celles qui pourront payer le meilleur prix pour la ressource. Voilà sûrement une occasion pour le Québec de se doter d'une industrie forestière créative et innovante où le 2 x 4 ne régnera plus en roi et maître ».

Le Livre vert entend aussi proposer que la planification forestière relève des instances décisionnelles régionales. Les Conférences régionales des élus des régions ressources réagissent d'ailleurs très favorablement à cette proposition. Un défi de taille selon le RNCREQ puisqu'il ne faudra pas répéter les conditions ayant mené à l'actuelle crise de confiance entre la population québécoise et le fiduciaire de nos forêts. « Les régions devront se méfier de la tentation d'une planification axée uniquement sur la production de matières ligneuses, qui s'abstiendrait de voir la forêt comme un milieu riche en biodiversité et où la mise en valeur passe dorénavant par d'autres usages qu'uniquement la récolte de bois » a mentionné M. Groleau.

La question des aires protégées est effleurée dans le document de réflexion du Gouvernement du Québec. Celui-ci se réengage à protéger 8% du territoire québécois, une promesse vieille de maintenant 8 ans. Ce qui est cependant intéressant, c'est qu'il propose une analyse de carence de notre réseau d'aires protégées par la suite et la possibilité de compléter la représentativité de ce réseau par l'addition de nouveaux territoires. Fortement demandé par le milieu environnemental québécois lors du Sommet, voilà une initiative qui pourrait permettre au Québec de se doter d'un réseau d'aires protégées satisfaisant tant en superficie qu'en qualité.

D'autres enjeux devront bien entendu être discutés lors de la période de consultation à laquelle le RNCREQ entend participer. Il insistera par ailleurs sur les enjeux environnementaux qui concernent l'intensification de l'aménagement.

Sources :

Daniel Groleau
Directeur général.
CRE Saguenay Lac St-Jean
(418) 480-7016